



POUR LA DÉFENSE DES DROITS ET LIBERTÉS DÉMOCRATIQUES ! CONTRE LES VIOLENCES D'ÉTAT ! AMNISTIE ET JUSTICE !

MOTION DU XIIème CONGRES

Depuis le printemps 2016, et les grèves contre la loi El-Khomri, notre pays est confronté à une répression systématique d'une ampleur rarement vue. Cette répression est partie prenante d'une politique d'attaques contre les libertés individuelles et collectives de tous et de chacun. Le pouvoir veut, par tous les moyens possibles empêcher la population de défendre ses droits humains, sociaux et sa dignité.

Depuis le 17 novembre 2018, début du mouvement des gilets jaunes, cette politique répressive peut se lire sur le corps de centaines de manifestants dont certain.e.s d'entre nous pour s'imprimer durablement dans le cerveau des autres : 307 blessures à la tête ; 24 éborgnements ; 5 mains arrachées ; 555 signalements à l'IGPN dont 265 enquêtes judiciaires ouvertes.

Pour autant aucun policier n'a été poursuivi ni suspendu à ce jour.

Cette répression inouïe veut graver la peur dans les esprits, elle n'est que la partie visible de l'iceberg qui piétine nos libertés individuelles et collectives. C'est une politique réfléchie, une volonté de faire taire la population.

Les manifestations et rassemblements, qu'elle que soit la nature des cortèges, syndicaux, écologistes, de lycéens, de parents d'élèves, de pompiers ou de grévistes sont systématiquement agressés par les forces de l'ordre, gazés, matraqués et interpellés sans autre justification que de vouloir entraver leur droit à manifester.

Les délégués du 12^e congrès de la CGT-Culture exigent :

- l'interdiction des armes de type Lanceur de Balles dites « de Défense » et grenades dites « de désencerclement » ou de type GLFI-4 ;
- l'amnistie de tous les manifestants gilets jaunes, jeunes et syndicalistes emprisonnés et/ou poursuivi.e.s devant les tribunaux ;
- la libération de tous les gilets jaunes et manifestants incarcérés ;
- la juste indemnisation des blessés et mutilés lors des manifestations ;
- les poursuites et condamnations tant des responsables qui ont organisé et couvert ces violences policières que ceux qui les ont exercées.

**Les délégués du 12^e Congrès de la CGT-Culture se prononce, notamment,
pour l'abrogation de la loi anti-terroriste du 30 octobre 2017 ainsi que pour
la levée immédiate de l'état d'urgence et la fin de toutes les mesures
d'exception**